

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 860****21 août 2004****SOMMAIRE**

A.C. Holding S.A., Luxembourg .....	41274	Gamle Ege Holding S.A., Luxembourg .....	41269
A.C. Holding S.A., Luxembourg .....	41274	Gamle Ege Holding S.A., Luxembourg .....	41269
A.C. Holding S.A., Luxembourg .....	41274	Gamle Ege Holding S.A., Luxembourg .....	41269
A.C. Holding S.A., Luxembourg .....	41274	Gateway International Services S.A., Luxembourg	41277
A.C. Holding S.A., Luxembourg .....	41274	Guy Loscheider, S.à r.l., Ingeldorf. ....	41271
AC Investments S.A., Luxembourg .....	41260	Hakuna Matata SC, Luxembourg .....	41272
Aegis Productions S.A., Diekirch .....	41272	I Frame Investments Holding S.A., Brachtenbach	41244
Alltra S.A., Luxembourg .....	41253	I Frame Investments Holding S.A., Brachtenbach	41246
Alpha II S.A.H., Diekirch .....	41268	Immobilière Colimex S.A., Bridel. ....	41249
Anderson Invest S.A.H., Diekirch. ....	41268	Inter Bowling, GmbH, Foetz. ....	41234
AtoZ S.A., Luxembourg .....	41247	J.P. Entreprises, S.à r.l., Luxembourg. ....	41272
BB Groupe S.A., Luxembourg .....	41271	Jean Louis David Franchising, S.à r.l., Luxem-	41250
Berwick Holding S.A.H., Diekirch .....	41268	bourg. ....	
C.S.N. S.A., Remich .....	41247	Jean Louis David Franchising, S.à r.l., Luxem-	41251
C.S.N. S.A., Remich .....	41247	bourg. ....	
C.S.N. S.A., Remich .....	41247	L.B.E., Loisir & Bien Etre, S.à r.l., Strassen .....	41256
C.S.N. S.A., Remich .....	41247	Lahnstein Schliemann & Cie Holding S.A., Luxem-	41236
C.S.N. S.A., Remich .....	41248	bourg. ....	
C.S.N. S.A., Remich .....	41248	Lahnstein Schliemann & Cie Holding S.A., Luxem-	41236
C.S.N. S.A., Remich .....	41248	bourg. ....	
C.S.N. S.A., Remich .....	41248	Lahnstein Schliemann & Cie Holding S.A., Luxem-	41236
C.S.N. S.A., Remich .....	41248	bourg. ....	
Cargolux Airlines International S.A., Luxembourg	41235	Lahnstein Schliemann & Cie Holding S.A., Luxem-	41236
CEPREBIMA, Centre Européen pour la Promo-		bourg. ....	
tion de la Recherche en Biologie Moléculaire		Lahnstein Schliemann & Cie Holding S.A., Luxem-	41236
Algale, A.s.b.l., Luxembourg .....	41235	bourg. ....	
Chripa Invest (Soparfi) S.A., Diekirch .....	41267	Lahnstein Schliemann & Cie Holding S.A., Luxem-	41236
Comunisis Datadoc S.A., Esch-sur-Alzette .....	41256	bourg. ....	
Domicile Holdings S.A., Luxembourg .....	41251	LegLux, S.à r.l., Howald .....	41276
E.T.C.C., S.à r.l., Weiswampach. ....	41240	Lucchini International Holding S.A., Luxembourg	41252
Eitop Holdings S.A., Luxembourg .....	41262	Lux Tankgut, GmbH, Luxembourg .....	41279
Ergon Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	41275	Multi-Management S.A., Troine .....	41270
Fergus Chadwith, S.à r.l., Luxembourg .....	41255	Multi-Management S.A., Troine .....	41270
Fiduciaire Cofigest S.A., Ettelbruck .....	41260	Multi-Management S.A., Troisvierges .....	41270
Fiduciaire Roels, Wauters & Co S.A., Strassen. ....	41234	Multi-Management S.A., Troisvierges .....	41271
Filux S.A., Luxembourg .....	41275	Multi-Management S.A., Troisvierges .....	41271
Fineurogest S.A., Luxembourg .....	41257	Multi-Management S.A., Troisvierges .....	41271
Fundland S.A., Luxembourg .....	41263	Multi-Management S.A., Weiswampach .....	41270
Gamle Ege Holding S.A., Luxembourg .....	41268	Multi-Management S.A., Weiswampach .....	41270
Gamle Ege Holding S.A., Luxembourg .....	41268	Nedis, S.à r.l., Mersch .....	41277
Gamle Ege Holding S.A., Luxembourg .....	41269	PPF Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	41237

R&D Soft and Training S.A., Foetz .....	41257	T.L.S., S.à r.l., Luxembourg .....	41277
Romada Fi. S.A., Luxembourg .....	41279	TDI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	41273
Sacci Financière S.A., Luxembourg .....	41279	TDI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	41273
Safetiroute Holdings, S.à r.l., Moutfort .....	41279	TDI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	41273
Safetiroute Holdings, S.à r.l., Moutfort .....	41280	TDI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	41273
Safetiroute Holdings, S.à r.l., Moutfort .....	41280	Transroad S.A., Luxembourg .....	41266
Safetiroute Holdings, S.à r.l., Moutfort .....	41280	Travelex Luxembourg Succursale S.A., Luxembourg .....	41277
Salon de Coiffure Jean et Jeanne, S.à r.l., Heisdorf	41275	Travelex Luxembourg Succursale S.A., Luxembourg .....	41278
Samart S.A., Wiltz .....	41263	Travelex Luxembourg Succursale S.A., Luxembourg .....	41278
Santemedia Acquisition Holding, S.à r.l., Munsbach .....	41253	Travelex Luxembourg Succursale S.A., Luxembourg .....	41278
Scalux S.C., Dahlem .....	41234	Travelex Luxembourg Succursale S.A., Luxembourg .....	41278
Sidertubes S.A.H., Luxembourg .....	41243	United Wine Makers Ltd S.A., Marnach .....	41277
Sir Williame SC, Junglinster .....	41259	Vicente et Fils, S.à r.l., Garnich .....	41252
Société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement, S.à r.l., Luxembourg .....	41273	Vicente et Fils, S.à r.l., Garnich .....	41252
Société Immobilière Multinationale (S.I.M.), S.à r.l., Luxembourg .....	41272	Vicente et Fils, S.à r.l., Hamm .....	41252
Sofinim Lux S.A., Luxembourg .....	41279	Well S.A., Luxembourg .....	41246
SREI (Germany) II, S.à r.l., Luxembourg .....	41240	Westerwald Haus S.A., Remich .....	41276
SREI (Germany) II, S.à r.l., Luxembourg .....	41242	Westvaco Luxembourg Packaging, S.à r.l., Münsbach .....	41242
StenGest, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .....	41272	Westvaco Luxembourg Packaging, S.à r.l., Münsbach .....	41242
Stenham Gestinor Audit, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .....	41275	Zanolini International Holding S.A., Luxembourg .....	41267
		Zanolini International Holding S.A., Luxembourg .....	41267

**INTER BOWLING, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.  
R. C. Luxembourg B 52.839.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(051455.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

**FIDUCIAIRE ROELS, WAUTERS & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 50.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires et soumis à l'enregistrement en date du 15 juin 2004, réf. LSO-AR04023, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Crucifix

Administrateur

(051996.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**SCALUX S.C., Société Coopérative.**

Siège social: L-8351 Dahlem, 9, rue de Hivange.  
R. C. Luxembourg B 50.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07274, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052003.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**CEPREBIMA, CENTRE EUROPEEN POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE EN BIOLOGIE MOLECULAIRE ALGALE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

*Résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 18 juin 2004*

1. L'assemblée prononce la dissolution de l'association, à l'unanimité des voix des membres présents.
2. A été désigné comme liquidateur de l'association:
  - Monsieur Claude Van Moorleghem, de nationalité belge, demeurant 9, avenue de l'Argoat, B-1380 Lasne.
3. En conformité avec l'article 25 des statuts de l'association, le(s) liquidateur(s) transmettra(ont) son(leur) patrimoine à l'association sans but lucratif CROIX-ROUCHE LUXEMBOURGEOISE.

Après l'acquittement du passif, l'actif est à transférer moyennant un ordre de virement, dans les meilleurs délais possibles, au crédit du compte du bénéficiaire mentionné ci-dessus.

Pour extrait conforme

C. Van Moorleghem

Président

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051408.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

**CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 8.916.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., en abrégé CARGOLUX S.A., qui s'est tenue en date du 21 avril 2004 au siège de la société, que:

1. Le nombre d'administrateurs pour l'exercice 2004 est fixé à dix,
2. Le mandat des administrateurs sortants suivants a été renouvelé pour une période d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2005:
  - Messieurs Schmit, Ramel, Funk, Fohl, Finck et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI),
3. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2005:
  - Messieurs Pierre Gramegna, Marc Hoffmann, Jean Meyer et Fritz Grotz.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 avril 2004 qui s'est tenue par voie circulaire que le Conseil d'Administration a, conformément aux statuts de la société, élu au sein de ses membres Monsieur Pierre Gramegna en tant que Président du Conseil d'Administration. Monsieur Jean Meyer a été nommé secrétaire du Conseil d'Administration.

Par conséquent, le Conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

1. Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette;
2. Monsieur Marc Hoffman, président du Comité de Direction de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à Ell;
3. Monsieur Paul Schmit, Commissaire du Gouvernement, demeurant à Munsbach;
4. Monsieur Jean Meyer, Président du Comité de Direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Oberanven;
5. Monsieur Fritz Grotz, directeur général adjoint de SAir Group, demeurant à Bauma (Suisse);
6. Monsieur Peter Ramel, directeur général adjoint de SAir Group, demeurant à Codemario (Suisse);
7. Monsieur Ernst Funk, directeur général adjoint de AIR MALTA, demeurant à Marsaskala (Malte);
8. Monsieur Jean-Claude Finck, directeur général et président du Comité de direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Foetz;
9. Monsieur Camille Fohl, membre du Conseil d'Administration de BGL INVESTMENT PARTNERS S.A., demeurant à Luxembourg;
10. La Société Nationale de Crédit et d'Investissement, établissement public, avec siège social à Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 avril 2004 que la société civile KPMG AUDIT est nommée comme réviseur de comptes de l'entreprise pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour extrait conforme

M. Schaus

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, réf. LSO-AS00269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052898.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

**LAHNSTEIN SCHLIEMANN & CIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.478.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(046568.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**LAHNSTEIN SCHLIEMANN & CIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.478.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(046566.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**LAHNSTEIN SCHLIEMANN & CIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.478.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(046562.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**LAHNSTEIN SCHLIEMANN & CIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.478.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(046559.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**LAHNSTEIN SCHLIEMANN & CIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.478.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2004*

1. L'assemblée accepte la démission de AKKORDEON S.A. - en liquidation (ci-avant COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.) au poste de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire: ERLIDO S.A., société de droit Panaméen, ayant son siège social à Panama (République du Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, Second Floor.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046579.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**PPF LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 101.390.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme de droit français POMONA S.A., ayant son siège social à F-92164 Antony, 2 et 4, Place du Général de Gaulle, (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, (Hauts-de-Seine), sous le numéro 552 044 992,

ici représentée par Monsieur Andreas Komninos, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»)

**Art. 2.** La société a pour objet l'importation et l'exportation de tous produits alimentaires et de tous produits horticoles, ainsi que le commerce et le négoce desdits produits; l'entreposage et le transport public de ces marchandises, et, généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination PPF LUX, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, elle est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance et/ou, dans les cas limitativement énumérés dans l'acte de sa nomination par l'assemblée générale des associés, par la signature individuelle de son gérant technique. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les pouvoirs et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce tous pouvoirs attribués par la loi à l'assemblée des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 15.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé annuellement cinq pour cent (5 %) au moins pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais, diminués des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 septembre 2005.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme de droit français POMONA S.A., ayant son siège social à F-92164 Antony, 2 et 4, Place du Général de Gaulle, (France).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ neuf cent cinquante euros.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par un conseil de gérance se composant d'un gérant technique et de deux gérants administratifs.

2) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michel Angé, Directeur de succursale POMONA, né à Le Mans (France) le 29 juin 1950, ayant son adresse professionnelle à F-54250 Champigneulle, 4, rue Ampère, B.P.75, (France).

Dans l'exercice de ses fonctions, le gérant technique engage valablement la Société par sa seule signature dans tous les cas limitativement énumérés ci-après et également fixés dans un contrat de mandat de gérant technique conclu entre la Société et Monsieur Michel Angé en date d'aujourd'hui.

Les fonctions de gérant technique comportent, à l'égard des tiers, les pouvoirs ci-après limitativement énoncés (de 1° à 11°), étant précisé que les fonctions suivantes (de a/ à e/) sont expressément exclues:

a/ Vendre, acheter, échanger, prendre à bail ou louer, sous quelque forme que ce soit, même à titre précaire, tout bien immobilier, bâti ou non bâti, tout fonds de commerce, tout droit d'exploitation de marque ou de brevet;

b/ Acquérir ou vendre des titres ou valeurs mobilières quelconques (actions, parts sociales, obligations, etc.);

c/ Adhérer à des associations, G.I.E. ou toute autre entité juridique, à l'exception des organisations professionnelles des secteurs d'activité dans lesquels intervient la Société;

d/ Consentir au nom de la Société des sûretés ou garanties de quelque nature que ce soit;

e/ Etablir les déclarations fiscales et régler les impôts ou taxes, à l'exception de la taxe professionnelle et des taxes parafiscales relatives aux produits distribués par la Société;

Le gérant technique engage valablement la Société par sa seule signature dans l'exercice des pouvoirs limitatifs suivants:

1°/ Organiser les services de la Société, les contrôler, expédier les affaires courantes et signer la correspondance;

2°/ Effectuer tous achats de marchandises auprès de tous fournisseurs, luxembourgeois ou étrangers, en vue de l'approvisionnement de la Société; effectuer toutes ventes des mêmes marchandises à tous clients, commerçants ou collectivités publiques ou privées, situés dans la zone de chalandise de la Société; à cet effet, passer et signer tous traités, marchés et conventions; les modifier et les résilier; répondre à tous appels d'offres; prendre part ou procéder à toutes soumissions; toucher et recevoir toutes sommes qui sont ou pourront être dues à la Société; payer les sommes que la Société doit ou devra; donner et recevoir toutes quittances et décharges; traiter et transiger avec tous créanciers et débiteurs (sauf si la compagnie d'assurance crédit est saisie), débattre et arrêter tous comptes, en fixer les reliquats actifs et passifs; faire toutes déclarations de créances auprès de tous représentants des créanciers de toutes entreprises en redressement ou liquidation judiciaire; faire toutes déclarations d'impayé à la compagnie d'assurance crédit, se faire donner toutes garanties au bénéfice de la Société, les accepter, accorder toutes prorogations ou délais;

3°/ Effectuer tous achats de fournitures, mobiliers, matériels, outillages, etc. nécessaires à la Société, engager toutes dépenses d'entretien, équipement, etc. et ce, dans le cadre des autorisations prévues au budget d'équipement arrêté chaque année;

4°/ Retirer de la Poste, et de tous ses bureaux, tous objets, lettres et plis recommandés, tous mandats et toutes sommes à l'adresse de la Société;

5°/ Retirer de toutes entreprises de courriers, transports, messageries, douanes et consignataires, tous plis, toutes marchandises et tous objets à destination de la Société, en donner bonne et valable quittance et décharge, faire toutes déclarations, faire nommer tous experts en avarie, signer tous acquits et bordereaux, payer tous droits, demander tous dégrèvements;

6°/ Contracter tous abonnements au gaz, à l'électricité, au téléphone, à l'eau, nécessaires à la Société; traiter avec les services publics ou privés chargés de leur distribution; payer ou recevoir toutes sommes ou indemnités et tous dépôts à ce titre;

7°/ Faire fonctionner le ou les comptes bancaires (et/ou CCP) de la Société actuellement ouverts, mais sans pouvoir en ouvrir de nouveaux, tant en position débitrice que créditrice; faire en conséquence tous dépôts et retraits de fonds, tirer et acquitter tous chèques, effets de commerce, mandats, signer tous endossements et acceptations, faire toutes remises à l'escompte et à l'encaissement; ordonner tous virements; dispenser de tous protêts et notifications de protêts; donner toutes quittances ou décharges, signer tous bordereaux et pièces quelconques aux fins ci-dessus;

8°/ Engager et congédier tous ouvriers, employés, agents de maîtrise et cadres de la Société, à l'exception des cadres supérieurs; décider des promotions et des sanctions disciplinaires; fixer les salaires et appointements fixes et proportionnels; passer les contrats de travail; mettre en place le règlement intérieur de la Société; définir et établir les règles d'hygiène et de sécurité de la Société en application des textes réglementaires et veiller à leur application;

9°/ Organiser les élections des représentants et instances représentatives du personnel au sein de la Société, lorsque les seuils d'effectifs prévus par la loi les rendent nécessaires; procéder à leur renouvellement selon les périodicités légales; recevoir, entendre, traiter les demandes et réclamations des délégués du personnel et délégués syndicaux; négocier et signer les éventuels accords au sein de la Société;

10°/ Représenter la Société, dans tous ses rapports avec les administrations et, de manière générale, tous services de l'Etat ou des collectivités publiques territoriales avec lesquels la Société peut être en rapport, en raison ou à l'occasion de son activité;

11°/ Ester et représenter la Société en justice, tant en demandant qu'en défendant, devant tous juges et tribunaux compétents, exercer toutes actions résolutoires et autres, nommer tous arbitres, s'en rapporter à leurs décisions ou les contester, choisir tous avocats à la Cour et avocats, déposer une plainte, la confirmer, la retirer, consigner, se constituer partie civile, requérir et déposer toutes conclusions, faire, éventuellement, toutes oppositions ou appels, se concilier, traiter, transiger, compromettre, obtenir toutes décisions judiciaires et administratives, les faire signifier et exécuter par tous les voies et moyens de droit et, en général, prendre toutes mesures de conservation et d'exécution.

3) Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe Barbier, membre du Directoire de POMONA S.A., né à Tours, (France) le 17 février 1955, ayant son adresse professionnelle à F-92164 Antony, 2 et 4, Place du Général de Gaulle, (France);

- Monsieur Gérard Higuinen, membre du Directoire de POMONA S.A., né à Paris (France) le 25 juin 1948, ayant son adresse professionnelle à F-92164 Antony, 2 et 4, Place du Général de Gaulle, (France).

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante, représentée comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Komninos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juin 2004, vol. 527, fol. 21, case 16. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juin 2004.

J. Seckler.

(052009.3/231/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**E.T.C.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R. C. Diekirch B 94.205.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 13 février 2004 que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle: L-9990 Weiswampach, 49 route de Clervaux.

A l'adresse suivante: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

Le 13 février 2004.

Pour extrait

G. Mertes

Gérant E.T.C.C., S.à r.l.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2004, réf. DSO-AP00079. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902347.3/557/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1 juillet 2004.

**SREI (GERMANY) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ADICHAR, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 97.349.

In the year two thousand and four, on the tenth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOROS REAL ESTATE INVESTORS C.V, having its registered office at Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, The Netherlands,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing professionally at Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

by virtue of a proxy given on June 9, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of ADICHAR, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on November 12, 2003, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* C number 3 of January 2, 2004;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to amend the object of the Company to add the following wording: «The company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.»

*Second resolution*

The sole partner decides the subsequent amendment of article 2 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.»

*Third resolution*

The sole partner decides to amend the company's name into SREI (GERMANY) II, S.à r.l., and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company will have the name SREI (GERMANY) II, S.à r.l.»

*Fourth resolution*

The sole partner decides to accept the resignation of T.C.G. GESTION S.A. as manager of the Company with immediate effect and the grant full discharge to it for the execution of its mandate.

*Fifth resolution*

The sole partner decides to appoint with immediate effect as managers of the Company for an unlimited period:

- a) Mr Daniel Felsenthal, company director, residing in Herengracht 206-216, NL 1016 BS, Amsterdam, The Netherlands;
- b) Mrs Catherine van Zeveren, company director, residing in 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
- c) Mr Felippo Cardini, company director, residing in 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
- d) Mr Gavin David Murphy, company director, residing in 21, West 19th street, 7th floor, USA, NY 1011 New York
- e) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 37.974.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand.-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SOROS REAL ESTATE INVESTORS C.V, ayant son siège social à Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juin 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société ADICHAR, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3 du 2 janvier 2004;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société en ajoutant les mots suivants: «La société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, billets, titres, certificats d'obligations et certificats en prévoyant qu'ils ne sont pas librement négociables et qu'ils sont seulement émis sous la forme nominative.»

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, billets, titres, certificats d'obligations et certificats en prévoyant qu'ils ne sont pas librement négociables et qu'ils sont seulement émis sous la forme nominative.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en SREI (GERMANY) II, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société aura la dénomination SREI (GERMANY) II, S.à r.l.»

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de T.C.G. GESTION S.A., en sa qualité de gérant de la société, avec effet immédiat et de lui donner décharge entière pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité de gérants de la société pour une durée illimitée:

- a) Monsieur Daniel Felsenthal, administrateur de société, demeurant à Herengracht 206-216, NL 1016 BS, Amsterdam, Pays-Bas;
- b) Madame Catherine van Zeveren, administrateur de société, demeurant à 83 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni;
- c) Monsieur Felippo Cardini, administrateur de société, demeurant à 83 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni;
- d) Monsieur Gavin David Murphy, administrateur de société, demeurant à 21, West 19th street, 7th floor, USA, NY 1011 New York,
- e) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 37.974.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juin 2004, vol. 427, fol. 91, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052934.3/242/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

---

**SREI (GERMANY) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 97.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052936.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

---

**WESTVACO LUXEMBOURG PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.000,- EUR.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 86.692.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

L'associé unique a accordé décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(052442.3/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

---

**WESTVACO LUXEMBOURG PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.000,- EUR.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 86.692.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

L'associé unique a accordé décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(052447.3/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

---

**SIDERTUBES S.A., Société Anonyme Holding.**  
Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 14.240.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the ninth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appears:

I.I.I.-INDUSTRIAL INVESTMENTS INC., a company incorporated and operating as an International Business Company under the law of the British Virgin Islands, with registered office at Tortola, Road Town, B.V.I.

«The appearing person»

here represented by Mr Alain Renard, employee, residing in Olm, Grand Duchy of Luxembourg;

«The proxy holder»

acting by virtue of a proxy established under private seal in Tortola, B.V.I., on 28th May 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing person is currently the sole shareholder of the joint stock company existing in Luxembourg under the name of SIDERTUBES S.A. (the «Company»), with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, recorded in the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 14.240, incorporated by deed enacted on the 26th October 1976, published in the Mémorial Recueil C number 274 of December 7, 1976.

- The share capital of the Company presently amounts to USD 60,000,000.- (sixty million United States dollars), represented by 3,000,000 (three million) shares.

- The appearing person is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, acting as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the directors and statutory auditor of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1.500,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

I.I.I.-INDUSTRIAL INVESTMENTS INC., une société constituée et exerçant les activités d'une société commerciale internationale sous les droits des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town, B.V.I.

«Le comparant»

représenté aux fins des présentes par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm, Grand-Duché de Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en vertu d'une procuration établie sous seing privé, donnée à Tortola BVI le 28 mai 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est actuellement le seul actionnaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SIDERTUBES S.A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Com-

merce et des Sociétés, section B, sous le numéro 14.240, constituée suivant acte reçu le 26 octobre 1976, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 274 du 7 décembre 1976.

- Le capital social de la Société s'élève à soixante millions de US dollars (60.000.000,- USD), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions.

- Le comparant est actuellement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

- Par la présente le comparant, exerçant les prérogatives de l'assemblée générale extraordinaire, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant, agissant en qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. Renard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, vol. 143S, fol. 99, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

J. Elvinger.

(052958.3/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

### **I FRAME INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 16.

R. C. Luxembourg B 101.188.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société I FRAME INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 47, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 du 8 mai 2001,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 101.188.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Olivier Francotte, indépendant, demeurant à L-9641 Brachtenbach, maison 16,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Fastre, expert-comptable, demeurant à B-5030 Gembloux (Belgique), 131, rue de l'Eglise.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice Saudoyez, indépendant, demeurant à B-6230 Obaix Buzet, 23, rue de la Station.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Le transfert du siège de la société de Crendal à L-9641 Brachtenbach, maison 16 et la modification subséquente de l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wintrange.»

2. La démission de la société CPEL SOPARFI de sa fonction d'administrateur et délégué ainsi que la démission de la société SCSI S.A. et de Madame Françoise Dovifat de leur fonction d'administrateurs avec décharge.

3. La nomination de trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009:

- Monsieur Olivier Francotte

- Madame Sophie Michel

- Madame Véronique Dupont

4. La démission du commissaire au compte la société CLIG S.A. avec décharge.

5. La nomination d'un nouveau commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009:

- Monsieur Thierry Fastre

6. Autorisation conférée au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Crendal à L-9641 Brachtenbach, maison 16 et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wincrange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de la société CPEL SOPARFI de sa fonction d'administrateur et -délégué ainsi que la démission des deux autres administrateurs la société SCSI S.A. et Madame Françoise Dovifat et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009:

- Monsieur Olivier Francotte, indépendant, né à Nivelles (Belgique), le 8 juillet 1971, demeurant à L-9641 Brachtenbach, maison 16

- Madame Sophie Michel, employée, née à Leuze-en-Hainaut (Belgique), le 20 septembre 1974, demeurant à B-6230 Obaix Buzet, 23, rue de la Station

- Madame Véronique Dupont, sans état particulier, née à Ath (Belgique) le 26 février 1976, demeurant à B-1400 Nivelles, 11, rue du Chêne

Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire au compte la société CLIG S.A. et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009:

- Monsieur Thierry Fastre, expert comptable, demeurant à B-5030 Gembloux, 131, rue de l'Eglise.

Le mandat du commissaire au compte est exercé à titre gratuit

*Sixième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme I FRAME INVESTMENTS HOLDING S.A..

- Monsieur Olivier Francotte, prénommé

- Madame Sophie Michel, prénommée, ici représentée par Monsieur Fabrice Saudoyez, indépendant, demeurant à B-6230 Obaix Buzet, 23, rue de la Station,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Obaix Buzet (B), le 15 juin 2004

- Madame Véronique Dupont, prénommée, ici représentée par Monsieur Olivier Francotte, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Nivelles (B), le 15 juin 2004

lesquelles procurations après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Olivier Francotte, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: O. Francotte, T. Fastre, F. Saudoyez, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 juin 2004, vol. 318, fol. 79, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Carmes.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 juin 2004.

A. Holtz.

(902309.3/2724/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2004.

---

**I FRAME INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 16.

R. C. Luxembourg B 101.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juin 2004.

*Pour la société*

A. Holtz

*Le notaire*

(902310.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2004.

---

**WELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.386.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 janvier 2004*

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée prend acte que Madame Michèle Musty a démissionné de son mandat d'administrateur le 12 janvier 2001 et que le conseil d'administration a coopté la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Rupert L-2453 Luxembourg pour pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée constate ensuite que Monsieur Eric Vanderkerken a démissionné de son mandat d'administrateur le 8 mai 2001 et que ce dernier a été remplacé par Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Rupert L-2453 Luxembourg, lequel a été coopté par un Conseil d'Administration tenu le 8 mai 2001 en violation avec l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales.

Après avoir entendu les explications des derniers membres élus ou cooptés au Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de ratifier les actes des administrateurs dont question supra.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06252. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(052296.3/655/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

---

**AtoZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 101.128.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 24 juin 2004*

Après avoir constaté les démissions de Mesdames Nathalie Chiaradia et Christiane Lamy, l'Assemblée a nommé Messieurs Alex Sulkowski et Paul Chambers comme nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'AG 2005 statuant sur les comptes 2004:

- Monsieur Alex Sulkowski
- Monsieur Paul Chambers
- Monsieur Jean-Bernard Zeimet

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052995.3/1137/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

---

**C.S.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 70.795.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04398, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

*Pour la société C.S.N. S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049123.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**C.S.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2000*

- L'assemblée décide de reporter la perte de l'exercice 1999 d'un montant de 3.7950,55 Euros à l'exercice en cours.

Pour extrait conforme

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049125.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**C.S.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 70.795.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

*Pour la société C.S.N. S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049145.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**C.S.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 70.795.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2001*

- L'assemblée décide de reporter le bénéfice de l'exercice 2000 d'un montant de 5.014,43 Euros à l'exercice en cours.

Pour extrait conforme

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049147.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**C.S.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.795.

---

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

*Pour la société C.S.N. S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049141.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**C.S.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.795.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2002*

- L'assemblée décide de reporter le bénéfice de l'exercice 2001 d'un montant de 4.383,27 Euros à l'exercice en cours.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049143.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**C.S.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.795.

---

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04383, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

*Pour la société C.S.N. S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049128.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**C.S.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.795.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2003*

- L'assemblée décide de reporter le bénéfice de l'exercice 2002 d'un montant de 8.597,95 Euros à l'exercice en cours.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049131.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**IMMOBILIERE COLIMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.128.

L'an deux mille quatre, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE COLIMEX S.A., avec siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 29.128), constituée originellement sous la dénomination de COLIMEX S.A., suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 mai 1982, publié au Mémorial C numéro 189 du 6 août 1982,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch:

- en date du 17 février 1984, publié au Mémorial C numéro 81 du 23 mars 1984,

- en date du 25 octobre 1988, publié au Mémorial C numéro 19 du 24 janvier 1989,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 964 du 6 novembre 2001, contenant notamment une refonte complète des statuts et le changement de la dénomination en IMMOBILIERE COLIMEX S.A.,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurice Elz, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Wagner, employé privé, demeurant à Bridel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Wagner, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social en ajoutant à l'article 3 des statuts un nouveau dernier alinéa, ayant la teneur suivante:

«**Art. 3. Dernier alinéa.** La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.»

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social en ajoutant à l'article 3 des statuts un nouveau dernier alinéa, ayant la teneur suivante:

«**Art. 3. Dernier alinéa.** La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bridel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Wagner, M. Elz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juin 2004, vol. 527, fol. 21, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2004.

J. Seckler.

(052536.3/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

**JEAN LOUIS DAVID FRANCHISING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 70.351.

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 70.383, a company having its registered office in 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

here represented by Mr David Alan Petruccelli, manager, with professional address in L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté,

acting in his capacity as manager of CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l., with full power to sign on behalf of said company by his sole signature

himself here represented by Ms Fabienne Daubenfeld, «juriste», with professional address in L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 17, 2004.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That it is the sole shareholder of the Company JEAN LOUIS DAVID FRANCHISING, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 70.351, a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the name of ESTIM LUX, S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 17, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 660 of September 1, 1999.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary dated November 27, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1803 of December 19, 2002.

That the sole shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder decides to change the end of the financial year of the Company from the 31st of December to the 30th of June, so that the current financial year, which has begun on January 1, 2004, will end on June 30, 2004, and the following financial year will start on July 1, 2004.

As a consequence, Article 10 and the 1st paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation are amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of July of each year to the thirtieth of June of the next year.»

«**Art. 11. Paragraph 1.** Each year, as of the thirtieth of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.»

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the Appearer, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 70.383, une société dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur David Alan Petruccelli, gérant, avec adresse professionnelle à L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de gérant de la société CLEO INTERNATIONAL S.A. avec tous pouvoirs pour engager valablement celle-ci par sa seule signature,

lui-même ici représenté par Mademoiselle Fabienne Daubenfeld, juriste, avec adresse professionnelle au L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juin 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'unique associée de la société JEAN LOUIS DAVID FRANCHISING, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 70.351, une société à responsabilité limitée unipersonnelle constituée originellement sous la dénomination de ESTIM LUX, S.à

r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 660 du 1<sup>er</sup> septembre 1999.

Que les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1803 du 19 décembre 2002.

Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de changer la date de fin de l'exercice social du 31 décembre au 30 juin, de sorte que l'exercice social en cours, qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004 et l'exercice social suivant débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

En conséquence l'article 10 et l'article 11 alinéa 1 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.»

«**Art. 11.** Chaque année, au trente juin, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Daubenfeld, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(052631.3/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

---

**JEAN LOUIS DAVID FRANCHISING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ESTIM LUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.351.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 782 du 24 juin 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(052633.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

---

**DOMICILE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 48.585.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 mai 2001 ratifie la décision des Administrateurs du 16 mars 1995 de coopter Monsieur Guy Kettmann, ainsi que celle du 30 janvier 1998 de coopter Monsieur Guy Baumann au Conseil d'Administration.

Les mandats des administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2001 décide de les renouveler pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

*Pour DOMICILE HOLDINGS S.A.*

*Société Anonyme Holding*

**EXPERTA LUXEMBOURG**

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02894. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047033.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**LUCCHINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.391.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2004*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration:*

Mme Silvana Lucchini, demeurant à Brescia (Italie), président;

MM. Severo Bocchio, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;

Carlo Santoiemma, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

LUCCHINI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047069.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**VICENTE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1718 Hamm, 51, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 23.011.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(051377.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

---

**VICENTE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8353 Garnich, 70, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 23.011.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(051375.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

---

**VICENTE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8353 Garnich, 70, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 23.011.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(051374.4/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

---

**SANTEMEDIA ACQUISITION HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SANTEMEDIA LUX. GERMANY, S.à r.l.).**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 87.984.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 9 juin 2004 que la société SHAPBURG LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 3186 P.O. Box, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de gérant de la Société.

Il résulte desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur François Mirallie, né le 30 mai 1962 à Nantes, France, demeurant au 6, Tienne du Peuthy, B-1380 Lasne, Belgique;

- Monsieur Steve Simcox, né le 22 octobre 1960 au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 780, Township Line Road, Yardley PA 19067, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Ian Alexander Noble Irvine, né le 2 juillet 1936 à Derby, Royaume-Uni, demeurant au 14 Tregunter Road, Londres - SW109LR, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Münsbach, le 18 juin 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050270.3/556/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

---

**ALLTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 101.403.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Paul Neu, directeur de société, né à Ettelbruck, le 4 mai 1961, demeurant à L-9125 Schieren, 54, rue de Luxembourg.

2.- Monsieur Fernand Schiltz, garagiste-maître-mécanicien, né à Luxembourg, le 19 novembre 1960, demeurant à L-9674 Nocher, 81, Nacherstrooss.

3.- Monsieur Joseph Nosbusch, directeur de sociétés, né à Wahlhausen, le 25 mars 1948, demeurant à L-9220 Diekirch, 44, rue Clairefontaine.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ALLTRA S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le transport de personnes et de marchandises par route, la location de moyens de transport automoteur avec ou sans chauffeur ainsi le louage de taxis et d'ambulances.

La société a en outre pour objet le nettoyage intérieur et extérieur des véhicules.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent au moment de la cession. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les trente (30) jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Jean-Paul Neu, directeur de société, demeurant à L-9125 Schieren, 54, rue de Luxembourg, cinquante et une actions . . . . .	51
2.- Monsieur Fernand Schiltz, garagiste-maître mécanicien, demeurant à L-9674 Nocher, 81, Nacherstrooss, vingt-neuf actions . . . . .	29
3.- Monsieur Joseph Nosbusch, directeur de société, demeurant à L-9220 Diekirch, 44, rue Clairefontaine, vingt actions . . . . .	20
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean-Paul Neu, directeur de société, né à Ettelbruck, le 4 mai 1961, demeurant à L-9125 Schieren, 54, rue de Luxembourg;

b) Monsieur Fernand Schiltz, garagiste-maître mécanicien, né à Luxembourg, le 19 novembre 1960, demeurant à L-9674 Nocher, 81, Nacherstrooss;

c) Monsieur Joseph Nosbusch, directeur de sociétés, né à Wahlhausen, le 25 mars 1948, demeurant à L-9220 Diekirch, 44, rue Clairefontaine.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, rue de Longwy.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-Paul Neu, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Neu, F. Schiltz, J. Nosbusch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2004, vol. 527, fol. 28, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juin 2004.

J. Seckler.

(052452.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

**FERGUS CHADWICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.086.

Monsieur Claudio Massa, demeurant Via Aldesago 133, CH-6971 Aldesago, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, avec effet au 3 mai 2004.

Pour FERGUS CHADWICH, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046448.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

**COMMUNIS DATADOC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.  
R. C. Luxembourg B 37.178.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 2 avril 2004*

L'assemblée générale:

- accepte la démission et accorde pleine et entière décharge à Monsieur Keith Martin, demeurant à Dyers Orchard Water Lane, Butleigh, Glastonbury, Somerset BA6 8SP, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 2 avril 2004;

- nomme Monsieur Guy Marc Yves Defoy, gérant de sociétés, né le 15 janvier 1963 à Anderlecht, Belgique, demeurant professionnellement à rue Jos Kieffer, L-4176 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 2 avril 2004.

Depuis, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Mark Cornford, demeurant à 7 Admirals Mead Butleigh, Glastonbury, Somerset BY6 8UE, Royaume-Uni;

- Monsieur Guy Marc Yves Defoy, demeurant professionnellement à rue Jos Kieffer, L-4176 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Arthur Ayres, demeurant à 11 Priddy Close, Frome, Somerset, BA11 2XZ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

COMMUNIS DATADOC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03140. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046645.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

**L.B.E., LOISIR & BIEN ETRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 112, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 95.772.

L'an deux mille quatre, le seize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Olivier Grandidier, gérant de société, né à Metz, (France), le 22 mai 1963, demeurant à F-57690 Elvange, 3, Impasse de la Petite Pierre, (France).

2.- Monsieur Luc Duhaut, responsable commerce immobilier, né à Nancy, (France), le 7 avril 1959, demeurant à L-5693 Elvange, 29, Cité Waertzgaertchen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOISIR & BIEN ETRE, S.à r.l., en abrégé L.B.E., S.à r.l., avec siège social à L-8030 Strassen, 112, rue du Kiem, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.772), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1067 du 14 octobre 2003.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner au premier alinéa de l'article trois la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** La société a pour objet la commercialisation et la distribution de piscines, spas, saunas et solaires, traitement de l'eau ainsi que de tous produits et accessoires liés à cette activité.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à six cent quatre-vingts euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: O. Grandidier, L. Duhaut, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2004, vol. 527, fol. 32, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2004.

J. Seckler.

(052552.3/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

**FINEUROGEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 69.387.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2004*

La cooptation de Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (I), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire est ratifiée.

Les mandats d'administrateur de Messieurs Roger Caurla, maître en droit, né le 31 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs et de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer sont reconduits pour une nouvelle période statutaire jusqu'à l'assemblée de 2010.

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg est nommé jusqu'en 2010 en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto.

La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour FINEUROGEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051883.3/696/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**R&D SOFT AND TRAINING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.  
R. C. Luxembourg B 101.389.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-François Duprat, ingénieur, né le 8 octobre 1965 à Drancy (France), demeurant à F-67700 Saverne, 38, rue de Gottenhouse (France);

2.- Monsieur Jean-Christophe Duprat, juriste, né le 24 juillet 1969 à Saint Denis (France), demeurant à F-94170 Le Perreux-sur-Marne, 13, rue du Bac (France).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher (Luxembourg),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de R&D SOFT AND TRAINING S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Foetz.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet le conseil et la prise en charge de projets industriels pour le développement de produits nouveaux et équipements de production.

La société a également pour objet le négoce de matériel technique et de logiciels informatiques, à l'exclusion de toute activité d'opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier.

La société a accessoirement pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion

et le développement de ses participations. La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent actions (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La ou les deux première(s) personne(s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut(peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juillet à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 13.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Jean-François Duprat, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Monsieur Jean-Christophe Duprat, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25 % (vingt cinq pour cent), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-François Duprat, ingénieur, né le 8 octobre 1965 à Drancy (France), demeurant à F-67700 Saverne, 38, rue de Gottenhouse (France);
  - b) Monsieur Jean-Christophe Duprat, juriste, né le 24 juillet 1969 à Saint Denis (France), demeurant à F-94170 Le Perreux-sur-Marne, 13, rue du Bac (France);
  - c) Monsieur Laurent Benamou, directeur commercial, né le 22 août 1970 à Rabat (Maroc), demeurant à F-67000 Strasbourg, 16, rue du Jeu des Enfants (France).
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France), demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnuau (France).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à six ans.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-François Duprat, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2004, vol. 527, fol. 27, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juin 2004.

J. Seckler.

(052013.3/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**SIR WILLIAME SC, Société Civile.**

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée plénière se réunit ce 30 avril 2004 à 17.30 heures sur base de convocations téléphoniques.

Sont présents:

- Madame Annie Bois Curat, 10, avenue de Menival Bât 4 Allée F F-69005 Lyon
- Mademoiselle Chrystelle Bois, 10, avenue de Menival Bât 4 Allée F F-69005 Lyon
- Madame Véronique Chretiennot Bois, place de l'Eglise 69380 Marcilly D'Azegue.

*Ordre du jour:*

Dissolution de la Société SIR WILLIAME SC

Désignation de Madame Annie Bois Curat aux fins de liquidation de la société.

*Les membres du bureau*

A. Bois Curat / C. Bois / V. Chretiennot Bois

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046494.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

**FIDUCIAIRE COFIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 37B, Cité Lopert.  
R. C. Diekirch B 94.959.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 8 juin 2004, réf. DSO-AR00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 22 juin 2004.

FIDUCIAIRE COFIGEST S.A.

Signature

(902274.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

---

**AC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 101.409.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- VOLUMED INVESTMENTS LTD, société de droit britannique, ayant son siège social à 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD,

ici représentée par Monsieur Roger Greden, directeur de société, demeurant à 1, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir général du 2 mars 2004.

Une copie dudit pouvoir restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2.- Monsieur Roger Greden, directeur de société, demeurant à 1, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: AC INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet, directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 35.000,- (trente cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre II.- Administration - Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV.- Exercice social - Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V.- Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille quatre.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- VOLUMED INVESTMENTS LTD, préqualifiée, trois cent quarante neuf actions ..... 349

2.- Roger Greden, prénommé, une action ..... 1

Total: trois cent cinquante actions ..... 350

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente cinq mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (1.600,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

*Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Roger Greden, prénommé,
- b) Monsieur Pierre Paul Boegen, directeur de société, demeurant à 65, rue de Freylange B-6700 Vville,
- c) Madame Nelly Noël, employée privée, demeurant à 121, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Est nommée commissaire:

CODEJA, S.à r.l., avec siège social au 18 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg.

*Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de deux mille dix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Greden, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 juin 2004, vol. 428, fol. 4, case 11. – Reçu 350 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052467.3/242/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

**ELTOP HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.813.

## EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration du 2 octobre 2003,

Madame Silvia Wirz, directeur de sociétés, Zürich

a été cooptée comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Verena Biedermann.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires

*Pour ELTOP HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04351. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047626.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

**FUNDLAND, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.053.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2004*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06853. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052273.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**SAMART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.  
R. C. Luxembourg B 101.391.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christophe Henrotay, consultant, demeurant à Monaco, Le Michelangelo, 7, avenue des Papalins,
  - 2.- Monsieur Roger Henrotay, consultant, demeurant à B-4121 Neupré (Belgique), 8, Allée du Hêtre Pourpre,
- Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SAMART S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Wiltz.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans toutefois que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objets:

- l'acquisition, la gestion, la vente et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier et immobilier propre tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent quatre-vingts mille euros (480.000,- EUR) divisé en quatre cent quatre-vingts (480) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires. Ils seront rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. A défaut de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication.

Une décision prise par un ou plusieurs écrits, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux seront certifiés conformes par un administrateur ou un mandataire.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

### **Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai, à 15.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication, un mandataire, actionnaire ou non.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce pré-

lèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2005.

#### Souscription et libération

Les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Christophe Henrotay, préqualifié, quatre cent soixante-dix-neuf actions . . . . .	479
2.- Monsieur Roger Henrotay, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: quatre cent quatre-vingts actions . . . . .	480

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre cent quatre-vingts mille euros (480.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 6.800,- EUR.

#### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Christophe Henrotay, consultant, demeurant à Monaco, Le Michelangelo, 7, avenue des Papalins, né à Rocourt (Belgique), le 28 avril 1973,

b) Monsieur Georges Reculé, consultant, demeurant à B-4140 Sprimont, 14, rue de Xhovémont, né à Houtain Saint Siméon (Belgique), le 16 septembre 1947,

c) Monsieur Paul Henrotay, sans profession, demeurant à B-6997 Erezée (Belgique), Chemin des Fontaines, né à Vi-vegnis (Belgique), le 7 novembre 1947.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur André Lefebvre, expert-comptable, demeurant à L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers, né à Seraing (Belgique), le 21 mars 1950,

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

5) Le siège social est fixé à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

#### Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société SMART S.A.,

Lesquels membres présents ou représentés, respectivement intervenus, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Christophe Henrotay, préqualifié, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, 11, rue des Tondeurs, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Henrotay, R. Henrotay, P. Henrotay, G. Reculé, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, vol. 21CS, fol. 48, case 11. – Reçu 4.800 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 juin 2004.

M. Decker.

(052006.3/241/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

### **TRANSROAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 67.428.

L'an deux mille quatre, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSROAD S.A., ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.428, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 107 du 22 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 500 du 8 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Pignolo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Sabrina Di Fabio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 59.000,- (cinquante-neuf mille euros), pour porter le capital social du montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros), sans émission d'actions nouvelles.

2) Libération intégrale de l'augmentation de capital.

3) Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions de la société, représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-neuf mille euros (59.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des mille (1.000) actions existantes jusqu'à due concurrence.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte de la société anonyme TRANSROAD S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cinquante-neuf mille euros (59.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de cette dernière, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Guez, G. Pignolo, S. Di Fabio, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2004, vol. 527, fol. 31, case 7. – Reçu 590 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2004.

*J. Seckler.*

(052547.3/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

---

**CHRIPA INVEST (SOPARFI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 96.007.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 25 mai 2004, réf. DSO-AQ00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juin 2004

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(902277.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

---

**ZANOLINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.366.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP03975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

*Pour la Société*

Signature

(046910.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**ZANOLINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.366.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la société (la «Société»)*

*tenue en date du 26 mars 2004 à 16.00 heures au siège social de la Société*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend note de la démission au 19 février 2004 de la société GENERAL TRUST COMPANY («G.T.C.»), société civile, comme Commissaire aux Comptes et nomme en ses lieu et place la société civile LuxFiduAudit, avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité. Son mandat prend effet au 19 février 2004 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2006 approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*L'Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP03977. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046909.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**BERWICK HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 95.656.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 juin 2004, réf. DSO-AR00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juin 2004

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(902278.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

---

**ALPHA II S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 95.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 juin 2004, réf. DSO-AR00182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juin 2004

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(902279.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

---

**ANDERSON INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 95.798.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 juin 2004, réf. DSO-AR00183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juin 2004

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(902280.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

---

**GAMLE EGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue d'Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04311, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

*Pour GAMLE EGE HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(049127.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**GAMLE EGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue d'Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04313, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.  
Pour *GAMLE EGE HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.  
Signature

(049129.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**GAMLE EGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue d'Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.153.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04314, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.  
Pour *GAMLE EGE HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.  
Signature

(049134.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**GAMLE EGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue d'Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.153.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04316, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.  
Pour *GAMLE EGE HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.  
Signature

(049136.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**GAMLE EGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue d'Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.153.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04318, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.  
Pour *GAMLE EGE HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.  
Signature

(049139.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**GAMLE EGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue d'Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.153.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04320, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.  
Pour *GAMLE EGE HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.  
Signature

(049140.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**MULTI-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 3.017.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902179.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

---

**MULTI-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 3.017.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902180.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

---

**MULTI-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.  
R. C. Diekirch B 3.017.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902181.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

---

**MULTI-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.  
R. C. Diekirch B 3.017.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902182.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

---

**MULTI-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.  
R. C. Diekirch B 3.017.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902183.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

---

**MULTI-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.  
R. C. Diekirch B 3.017.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902184.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

---

**MULTI-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.  
R. C. Diekirch B 3.017.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902185.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

---

**MULTI-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.  
R. C. Diekirch B 3.017.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902186.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

---

**MULTI-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.  
R. C. Diekirch B 3.017.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902187.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

---

**GUY LOSCHIEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 20, route d'Ettelbruck.  
R. C. Diekirch B 98.367.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 21 juin 2004, réf. DSO-AR00185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juin 2004

*Pour la société*  
COFINOR S.A.

Signature  
*Un mandataire*

(902281.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

---

**BB GROUPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 78.820.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 novembre 2000, publié au Mémorial C N° 383 du 25 mai 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

*Pour la Société*  
Signature

(046520.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**AEGIS PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 98.596.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 21 juin 2004, réf. DSO-AR00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juin 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(902282.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2004.

---

**J.P. ENTREPRISES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1238 Luxembourg, 9, Bisserwee.

R. C. Luxembourg B 96.483.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00266, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(046485.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**HAKUNA MATATA SC, Société Civile.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

Les associés:

Monsieur Marc Verove et Madame Josiane Herbet, tous deux domiciliés 660, avenue de Jarnac F-17400 Saint Jean D'Angely, se sont réunis ce 19 mars 2004 à 14.00 heures et ont décidé la liquidation de la société HAKUNA MATATA SC, le capital étant redistribué entre associés au prorata de leur mise initiale. Pour les besoins de la liquidation, Monsieur Marc Verove est nommé liquidateur.

M. Verove / J. Herbet.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046500.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE MULTINATIONALE (S.I.M.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 25, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 26.321.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00269, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(046504.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**StenGest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 78.306.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

StenGest, S.à r.l.

Signature

(047273.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**SOCIETE EUROPEENNE DE RECHERCHE, D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.358.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(046626.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**TDI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.078.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

*Pour la Société*

Signature

(046895.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**TDI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.078.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

*Pour la Société*

Signature

(046898.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**TDI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.078.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

*Pour la Société*

Signature

(046902.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**TDI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.078.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'associé unique de la société TDI, S.à r.l. (la «Société»)  
tenue en date du 20 octobre 2003 à 10.00 heures au siège social de la société*

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le seul mandat de INFINITY BROADCASTING CORPORATION, inscrite auprès du CORPORATION SERVICE COMPANY, Wilmington Delaware 19808 USA sous le numéro 13-4142467, avec siège social à New York, NY 10019, 40 West 57th Street, 14th Floor, Etats-Unis d'Amérique, pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de 2008.

A l'issue de l'Assemblée la gérance de la société est assumée par le seul gérant INFINITY BROADCASTING CORPORATION.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046892.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**A.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.184.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(046557.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**A.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.184.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(046555.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**A.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.184.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(046551.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**A.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.184.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(046548.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**A.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.184.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2004*

1. L'assemblée accepte la démission de AKKORDEON S.A. - en liquidation (ci-avant COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.) au poste de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire: ERILDO S.A., société de droit Panaméen, ayant son siège social à Panama (République du Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, Second Floor.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046581.3/263/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 75.908.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(047274.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**SALON DE COIFFURE JEAN ET JEANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7340 Heisdorf, 8, rue de la Forêt Verte.

R. C. Luxembourg B 40.285.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(047757.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**ERGON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.000,- EUR.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.955.

—  
Le bilan au 21 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société ERGON LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

(047834.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**FILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 16.119.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 5 décembre 2003*

Monsieur Joseph Winandy, domicilié 92 rue de l'Horizon à L-5960 Itzig est nommé Administrateur-Délégué.

Pour avis sincère et conforme

G. Piscaglia

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049617.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**WESTERWALD HAUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.282.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2004*

*Première résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la révocation en tant qu'administrateur de Monsieur Patrick Moos, employé privé, demeurant à L-4882 Lamadelaine, 2, rue du Moulin, et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la révocation en tant qu'administrateur de Monsieur Christian Hess, comptable, demeurant à L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance, et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la révocation en tant qu'administrateur de Madame Michèle Bivort, commerçante, demeurant à L-3511 Dudelange, 124, rue de la Libération, et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination au conseil d'administration de Monsieur Romain Gloden, commerçant, demeurant à L-5899 Syren, 7, rue de Hassel. Son mandat cessera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

*Cinquième résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination au conseil d'administration de Madame Nadine Hirtt, employée privée, demeurant à L-6670 Merttert, 26, rue Basse. Son mandat cessera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

*Sixième résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination au conseil d'administration de Monsieur Norbert Ries, ingénieur, demeurant à D-54457 Winscheringen, Elblingring 18. Son mandat cessera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Norbert Ries comme administrateur-délégué, de sorte que la société peut être valablement engagée par sa signature isolée.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Président de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03669. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047418.3/745/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

**LEGLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 12, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 65.649.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2004*

Les associés de la société LEGLUX, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 19 mai 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Monsieur Thierry Leg, demeurant à F-57100 Thionville, 52, Avenue Merlin, actuellement gérant administratif de la société, est également nommé gérant technique de la société.

- Monsieur Daniel Leg, demeurant à F-57970 Yutz, 1, rue de Dublin, actuellement gérant technique de la société est également nommé gérant administratif de la société.

Il n'y a donc plus de distinction entre les postes de gérant administratif et gérant technique et la société dispose donc à présent, de deux gérants à part entière à savoir:

- Monsieur Thierry Leg

- Monsieur Daniel Leg

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Howald, le 19 mai 2004.

Pour extrait conforme

T. Leg / D. Leg

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06085. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(050024.3/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

**UNITED WINE MAKERS LTD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Marnach.  
R. C. Luxembourg B 69.071.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 juin 2004.

Signature.

(049144.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**NEDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7513 Mersch, 3, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 29.300.

Le soussigné Carlo Wanderscheid, technicien, demeurant à L-7250 Helmsange, 14, rue du Soleil, déclare par les présentes donner sa démission avec effet immédiat en tant que gérant de la société à responsabilité limitée NEDIS, S.à r.l., avec siège social à L-7513 Mersch, 3, rue d'Arlon, constituée par acte du notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du premier décembre mil neuf cent quatre-vingt-huit, publié au Mémorial C, page 16827 de l'année 1989.

Helmsange, le 22 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06014. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049715.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

**T.L.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 57.989.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050225.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

---

**GATEWAY INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 101.156.

Le bilan établi au 31 décembre 2003 et enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour GATEWAY INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(050262.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

---

**TRAVELEX BELGIUM N.V., Société Anonyme.**

Siège social: B-8200 Bruges, Belgique, Koningin Astridlaan 29.

**TRAVELEX LUXEMBOURG SUCCURSALE, Société Anonyme.**

Succursale: L-1110 Luxembourg, Aéroport Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.384.

- Le bilan et le compte de profit et pertes au 31 décembre 1999 de TRAVELEX LUXEMBOURG - Succursale de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Les statuts coordonnés au 31 décembre 1999 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Les comptes consolidés au 31 décembre 1999 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31 décembre 1999 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels au 31 décembre 1999 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Signature.

(050885.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**TRAVELEX BELGIUM N.V., Société Anonyme.**

Siège social: B-8200 Bruges, Belgique, Koningin Astridlaan 29.

**TRAVELEX LUXEMBOURG SUCCURSALE, Société Anonyme.**

Succursale: L-1110 Luxembourg, Aéroport Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.384.

- Le bilan et le compte de profit et pertes au 31 décembre 2000 de TRAVELEX LUXEMBOURG - Succursale de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Les statuts coordonnés au 31 décembre 2000 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Les comptes consolidés au 31 décembre 2000 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31 décembre 2000 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels au 31 décembre 2000 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06693, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Signature.

(050888.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**TRAVELEX BELGIUM N.V., Société Anonyme.**

Siège social: B-8200 Bruges, Belgique, Koningin Astridlaan 29.

**TRAVELEX LUXEMBOURG SUCCURSALE, Société Anonyme.**

Succursale: L-1110 Luxembourg, Aéroport Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.384.

- Le bilan et le compte de profit et pertes au 31 décembre 2001 de TRAVELEX LUXEMBOURG - Succursale de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Les statuts coordonnés au 31 décembre 2001 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Les comptes consolidés au 31 décembre 2001 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31 décembre 2001 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels au 31 décembre 2001 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06691, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Signature.

(050889.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**TRAVELEX BELGIUM N.V., Société Anonyme.**

Siège social: B-8200 Bruges, Belgique, Koningin Astridlaan 29.

**TRAVELEX LUXEMBOURG SUCCURSALE, Société Anonyme.**

Succursale: L-1110 Luxembourg, Aéroport Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.384.

- Le bilan et le compte de profit et pertes au 31 décembre 2002 de TRAVELEX LUXEMBOURG - Succursale de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Les statuts coordonnés au 31 décembre 2002 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Les comptes consolidés au 31 décembre 2002 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

- Le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 de TRAVELEX BELGIUM N.V.;

enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06690, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Signature.

(050880.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**ROMADA FI. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.758.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 2004.

ROMADA FI. S.A.

Signatures

Administrateurs

(050861.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**SOFINIM LUX, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.014.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 2004.

SOFINIM LUX

Signatures

Administrateurs

(050866.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**SACCI FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 77.290.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051355.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

---

**LUX TANKGUT, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 46.470.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(051442.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

---

**SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 24.789,35 EUR.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, rue Gappenhiehl.  
R. C. Luxembourg B 18.138.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour la société SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

(047837.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 24.789,35 EUR.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, rue Gappenhiehl.  
R. C. Luxembourg B 18.138.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l.*

Signature

(047839.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 24.789,35 EUR.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, rue Gappenhiehl.  
R. C. Luxembourg B 18.138.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l.*

Signature

(047841.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 24.789,35 EUR.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, rue Gappenhiehl.  
R. C. Luxembourg B 18.138.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l.*

Signature

(047843.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 24.789,35 EUR.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, rue Gappenhiehl.  
R. C. Luxembourg B 18.138.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l.*

Signature

(048044.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---